

toute équivoque et établir l'uniformité, a formulé le décret général suivant, que le Saint-Père a approuvé le 27 août 1894, après avoir abrogé toutes dispositions contraires :

« Le célébrant, qui va recevoir la prestation des vœux, après avoir pris les Saintes Espèces, et avoir prononcé, après le *Confiteor*, la formule qu'il est d'usage de réciter avant la communion des fidèles, se tourne, en tenant la Sainte Hostie entre ses doigts vers les religieux qui font profession. Ceux-ci, l'un après l'autre, lisent à haute voix leur formule de profession, et chacun d'eux, dès qu'il a terminé sa lecture, reçoit la Sainte Eucharistie.

« Pour la rénovation des vœux, le célébrant tourné vers l'autel attend jusqu'à ce que ceux qui les renouvellent aient achevé de lire la formule des vœux. A moins de n'être qu'en petit nombre, ils réciteront tous ensemble, sous la direction de l'un d'entre eux, la formule de rénovation, et après cela, en suivant leur rang, ils recevront la Sainte Communion.

Un autre décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 5 juin 1896, déclare le décret ci-dessus obligatoire pour toutes les congrégations religieuses de l'un et de l'autre sexe, où les vœux se prononcent ou se renouvellent pendant la messe.

HYMNE PROTESTANT

En novembre dernier, on nous a demandé s'il était convenable d'introduire la coutume de jouer sur l'orgue de nos églises l'air de l'hymne protestant *Nearer My God to Thee*, ou de chanter sur cet air quelque motet du Saint Sacrement ou pour les morts. — Nous avons répondu que ce chant en lui-même n'est pas une expression confessionnelle, qu'il ne demande que la croyance et la confiance en Dieu, et que c'était du spiritualisme dogmatique. — On voudrait quelque chose de plus précis. — « Il n'est pas convenable d'introduire la coutume en question. » Ce sont les propres paroles dont s'est servi Mgr l'Archevêque de Québec, en s'adressant à ses prêtres, lors de la retraite ecclésiastique, il y a deux ans. — A plus forte raison serait-il déplacé, pour le moins, de chanter dans nos églises *Nearer My God to Thee* ou une traduction littérale de cet hymne, surtout si le Saint Sacrement est exposé. — Il ne suffit pas qu'un chant d'église ait un côté édifiant; il faut qu'il soit imprégné de l'esprit de la liturgie catholique et approuvé par l'Église.

L'ŒUF N'EST PAS RANGÉ PARMI LES LIQUIDES

Q. — Aux malades non moribonds il est permis de communier, *servatis servandis*, après avoir pris une nourriture liquide. Les œufs non cuits sont une nourriture liquide. On ne les voit cependant jamais dans l'énumération des nourritures liquides permises. Sont-ils permis?